



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

23 DÉCEMBRE 2024
DP-n°2024-12/39°

OBJET :
FINANCES

**Virement de crédit
budgétaire**

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-6

Vu la délibération n°2023_12_168 du conseil communautaire du 11 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1 er janvier 2024 et à la fongibilité des crédits ;

Vu la délibération n°2024_03_15 du conseil communautaire du 18 mars 2024 relative à l'adoption des budgets principal et annexes 2024

Considérant :

- qu'il est nécessaire de verser une avance au budget annexe ZAE du Pays de Craon (70050),
- que les crédits inscrits au chapitre 27 du budget principal 70000 en 2024 sont insuffisants

DÉCIDE

Article 1 :

- **de procéder** au virement de crédits suivants :

| Budget | Section | Imputation | Chapitre | Montant |
|--------|----------------|------------|----------|-------------|
| 70000 | Investissement | 2313 | 23 | -158 000,00 |
| 70000 | Investissement | 276 351 | 27 | +158 000,00 |

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

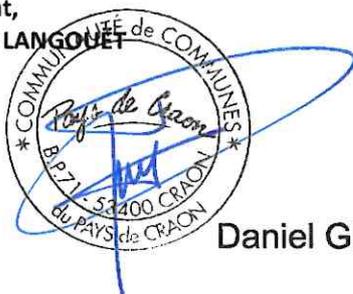
Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 23 décembre 2024

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Le Président,

Pour le Président et par délégation

Daniel GENDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241223-DP2024-12-39-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2024

Publication : 30/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

